



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Le préfet de la Haute-Savoie

Annecy le **13 MARS 2024**

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

Arrêté n° 2024-0054

Fixant le calendrier prévisionnel d'appel à candidatures des mandataires exerçant des mesures de protection judiciaire des majeurs à titre individuel

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-5, L.472-1, L.472-1-1 et D.472-5-1 ;

Vu le code civil, notamment son article 450 ;

Vu l'article D 472-5 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction ministérielle du 9 janvier 2018 relative à la mise en œuvre des décrets n°2016-1896 et 2016-1898 du 27 décembre 2016 portant diverses dispositions relatives aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

Vu le décret n°2023-1379 du 28 décembre 2023 relatif aux conditions d'exercice des MJPM ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Yves LE BRETON préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

Vu le schéma régional Auvergne Rhône-Alpes des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales pour la période 2024 à 2028 arrêté par la préfète de région le 7 février 2024 ;

Vu l'arrêté n° DDETS-PPS/2023-0308 du 27 septembre 2023 fixant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs de la Haute-Savoie, portant à 27 le nombre de mandataires individuels au titre de l'article L 472-1 du CASF ;

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : prenom.nom@haute-savoie.gouv.fr
[http://www.haute-savoie.gouv.fr/](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

1/3

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



Vu l'avis favorable du 8 mars 2024, de Madame la Procureure de la République du tribunal judiciaire d'Annecy, pour l'appel à candidatures et le calendrier prévisionnel pour l'agrément de nouveaux mandataires individuels en 2024 ;

Considérant les besoins du département au regard, d'une part, de la saturation des services mandataires, de la cessation en cours d'année de mandataires individuels, et d'autre part, de l'évolution des besoins en mesures de protection évoqués par les juges des contentieux et de la protection du département, il a été décidé de procéder à l'ouverture de nouveaux agréments.

Sur proposition de la directrice départementale du travail de l'emploi et des solidarités ;

Arrête :

ARTICLE 1^{er} : Le calendrier prévisionnel des appels à candidatures aux fins d'agrément des mandataires exerçant à titre individuel pour le département de la Haute-Savoie est fixé en annexe au présent arrêté ;

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Savoie ;

ARTICLE 3 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à Mme la Procureure de la République du tribunal judiciaire d'Annecy ;

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet



Yves LE BRETON

Annexe : Calendrier prévisionnel des appels à candidatures aux fins d'agrément des mandataires exerçant à titre individuel pour le département de la Haute-Savoie

Besoin de nouveaux mandataires individuels à agréer en 2024

Un mandataire à temps plein peut intervenir sur un ou plusieurs territoires des 3 ressorts des tribunaux judiciaires (Annecy, Bonneville, Thonon-les-Bains) et du tribunal de proximité d'Annemasse.

Besoins identifiés	Ressort du tribunal judiciaire d'Annecy	Ressort du tribunal de proximité d'Annemasse	Ressort du tribunal judiciaire de Bonneville	Ressort du tribunal judiciaire de Thonon-les-Bains
Nombre de mandataires à temps plein souhaité	7	6	4	5
Zones géographiques d'intervention à prioriser	zones géographiques non précisées	<p>3 mandataires sur les secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ambilly, - Annemasse, - Ville-La-Grand, - Gaillard <p>2 mandataires sur les secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Saint-Julien-en-Genevois, - Valleiry, - Cruseilles <p>1 mandataire sur le secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frangy, - Seyssel 	<p>4 mandataires sur les secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonneville, - Saint-Pierre-en-Faucigny, - La Roche-sur-Foron, - La Tour, - Magland, - Cluses, - Saint-Jeoire, - Scionzier 	<p>1 mandataire : - Vallée de Morzine et d'Abondance</p> <p>2 mandataires : - Thonon-les-Bains et ses alentours</p> <p>1 mandataire pour Boège et ses alentours</p> <p>1 mandataire pour Douvaine</p>

